Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La direction ad intérim du Contrôle cantonal des finances est constituée

Tous deux adjoints depuis plusieurs années au Contrôle cantonal des finances, MM. Pierre-André Romanens et Thierry Bonard ont été désignés conjointement et ad intérim à la tête du service. Pour la durée de l'intérim, le Conseil d'Etat a voulu adjoindre à cette équipe de direction l'appui d'un spécialiste du contrôle des finances d'une autre collectivité publique, en la personne de M. Michel Poirier, chef du Service de l'inspection des finances du canton de Neuchâtel.

A plusieurs reprises ces derniers mois, le Conseil d'Etat a rappelé son attachement à un contrôle des finances efficace, agissant dans le cadre de l'autonomie que lui confère la Loi sur les finances. Dans ce sens, il a réaffirmé récemment sa pleine confiance à l'égard de MM. Pierre-André Romanens et Thierry Bonard, qui ont accepté de poursuivre leur mission en assurant conjointement la direction ad intérim du CCF.

Pour garantir à ce service son indépendance et l'ensemble des conditions nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans le climat actuel tendu, le Conseil d'Etat a sollicité l'appui du chef du Service de l'inspection des finances de Neuchâtel, M. Michel Poirier. Cette initiative a été prise au regard de l'étroite collaboration déjà en place entre le CCF et son homologue neuchâtelois. Le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel a accepté de déléguer M. Poirier auprès du CCF; et les deux gouvernements ont signé une convention.

MM. Romanens et Bonard sont entièrement responsables de la conduite et de la gestion du service. M. Poirier assurera pour la durée de l'intérim une fonction de conseil au sein de la direction. Il collaborera en particulier au suivi du programme de travail du CCF, au suivi du budget et à l'examen des ressources nécessaires à l'exercice de la mission du service. Il participera à la discussion du contenu des rapports du CCF, et contribuera aux bonnes relations du service avec les entités auditées, à l'interne comme à l'externe de l'administration cantonale.

Après avoir obtenu une licence en sciences économiques, option gestion d'entreprise, à l'Université de Neuchâtel, M. Michel Poirier a travaillé six années dans une grande société fiduciaire. Il dirige le Service de l'inspection des finances de Neuchâtel depuis 1985. Il est titulaire d'un diplôme fédéral d'expert-comptable depuis 1986.

Comptable diplômé, M. Pierre-André Romanens a exercé pendant 28 années dans plusieurs entreprises commerciales et fiduciaires, avant d'entrer en 1997 au CCF en qualité de chef de service adjoint. Licencié en sciences économiques puis expert-comptable diplômé, M. Thierry Bonard a travaillé seize années dans une grande société fiduciaire, avant de rejoindre le CCF en 1999, également comme chef de service adjoint.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 mai 2003

Pascal Broulis, chef du Département des finances (021/ 316 20 01); Pierre-André Romanens, chef ad intérim du Contrôle cantonal des finances (021/ 316 19 73)